



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ovins

Question écrite n° 17906

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de la filière ovine dans notre pays. Depuis plusieurs semaines le cours de l'agneau est en chute libre, environ - 35 % sur les agnelets par rapport à 2012. Les agneaux gras sevrés ont du mal à trouver preneurs et sont bradés, tous les engraisseurs perdent de l'argent. Cette situation est due à l'afflux d'agneaux à bas prix en provenance d'outre-Manche qui déstabilise le marché. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que la production ovine française puisse trouver la place qu'elle mérite (de par la qualité de ses produits) au sein notamment de l'Union européenne.

Texte de la réponse

En ce début d'année 2013, le marché européen des ovins est confronté à un afflux d'agneaux, en provenance notamment du Royaume Uni. En effet, en raison de conditions climatiques défavorables durant l'été dernier, la sortie des agneaux britanniques a été retardée. Ces animaux, dont les prix sont relativement bas, se retrouvent sur le marché en même temps que les agneaux français issus du cheptel laitier, bassin de Roquefort principalement, ce qui pénalise les éleveurs français, contraints à s'aligner sur le prix des agneaux importés pour pouvoir écouler leur production. Les professionnels de la filière avaient déjà réagi en mettant en place des actions de promotion chez les distributeurs jusqu'à Pâques. A l'approche de cette période, les prix remontent traditionnellement, un pic de consommation étant habituellement observé pour les fêtes Pascales. Suite à une demande de la France soutenue par l'Espagne, un point sur la situation de marché de ce secteur a été effectué lors du comité de gestion de l'organisation commune des marchés (OCM unique) du 21 février dernier. La Commission européenne a confirmé une baisse significative du prix des agneaux lourds et légers depuis le début de l'année 2013 mais a constaté que la chute était stabilisée. D'autre part, les données sur le commerce extérieur de janvier à décembre 2012 confirment une baisse des importations de l'ordre de 15 % et une progression des exportations de près de 40 %. Le marché de l'Asie du sud est via Hong Kong représente la plus forte progression avec + 25 %. A cet égard, les contingents préférentiels n'ont été utilisés qu'à hauteur de 65 % en 2012. Compte tenu de ces débouchés potentiels dans les pays tiers, les professionnels français de la filière ovine doivent poursuivre leur mobilisation, avec l'accompagnement des pouvoirs publics, pour conquérir de nouveaux marchés. Enfin, la Commission européenne a également observé que la mise en place de mesures de marché tel que le stockage privé, sur une période aussi courte, serait inopérante puisque l'activité saisonnière liée aux fêtes Pascales aurait dû à nouveau tirer la demande. Concernant les actions de promotions, la Commission s'est engagée à porter une attention particulière au secteur ovine.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17906

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1437

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3823